



Série –
Déblocage de
financements
adossés à des
titres de P.I.

Perspectives
nationales
**Le parcours
de la Suisse**



Série de rapports
sur le déblocage
de financements
adossés à des titres
de propriété intellectuelle

Perspectives nationales

Le parcours de la Suisse



IGE | IPI



OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

Table des matières

Remerciements	4
Sigles	5
Résumé	6
Le parcours de la Suisse	7
Introduction	7
Cadre juridique et réglementaire local	9
Organismes locaux soutenant l'accès au financement des entreprises suisses innovantes	10
Banques cantonales	10
Organismes publics et organismes soutenus par l'État	11
Autres acteurs participant à l'écosystème	13
Utilisation de la propriété intellectuelle dans le financement par emprunt	14
Utilisation de la propriété intellectuelle dans le financement en fonds propres	15
Cautionnements et fonds garantis par l'État	15
Autres formes de financement par la propriété intellectuelle	15
Le rôle de l'évaluation de la propriété intellectuelle	15
Défis et domaines d'action potentiels du financement adossé à des titres de propriété intellectuelle dans le pays	16
Fonds universitaires visant à protéger la propriété intellectuelle	16
Renforcement des marchés suisses du capital-risque et des prêts d'amorçage-investissement, en particulier pour les cycles de financement ultérieurs	16
Débats autour de la création d'un fonds d'innovation suisse	17
Maintien d'une activité continue en matière de sensibilisation et de formation	17
Conclusion	18
Annexe : liste des experts ayant contribué à l'étude	19
Secteur bancaire	19
Secteur public	19
Sociétés de capital-investissement	19
Sociétés soutenant les jeunes pousses et les PME	19
Universités et établissements de recherche	19
Notes de fin	20

Remerciements

L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) tiennent à remercier les auteurs de l'étude, Alfred Radauer et Christine Bachner de l'Institut technique supérieur IMC, Krems. Ils remercient également pour leur expertise et leur précieux éclairage les membres du comité consultatif Dominique Gruhl-Bégin (Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation – Innosuisse), Gaétan de Rassenfosse (École polytechnique fédérale de Lausanne – EPFL), Muefit Sabo (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation – SERI) et Markus Willimann (Secrétariat d'État à l'économie – SECO) ainsi que les représentants du secteur financier.

Plusieurs experts ont par ailleurs fourni des contributions et des commentaires précieux, notamment Jean-Philippe Tripet (aravis), Christian Bückle (BV4), Markus Hosang (BioMedPartners), Oliver Huggenberger (Banque cantonale zurichoise), Silvio Bonaccio (ETH Transfer), Wolfgang Henggeler (unitetra), Pascal Honold (Wenger Vieli AG), Patrick Hug (Banque cantonale zurichoise), Karim Maizar (Kellerhals Carrard), Christian Ebner (Rentsch Partner AG), Adrian Fischbacher (Rentsch Partner AG), Daniel Schwander (BG OST-SÜD Bürgschaftsgenossenschaft für KMU), Martina Looser (Technologiefonds), Dannie Jost (Innosuisse), Bernhard Hostettler (IPROMA), Christoph Saam (P&TS Intellectual Property) et Dominique Gruhl-Bégin (Innosuisse).

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'OMPI, de l'IPI ou de toute autre personne ou institution.

Sigles

CHF	Franc suisse	LPCC	Loi sur les placements collectifs
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne	LSFin	Loi sur les services financiers
EPFZ	École polytechnique fédérale de Zurich	OMPI	Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés	OPCC	Ordonnance sur les placements collectifs
IFJ	Institut pour les jeunes entrepreneurs	OSFin	Ordonnance sur les services financiers
IMC	Institut technique supérieur IMC Krems (Autriche)	PME	Petites et moyennes entreprises
IPI	Institut fédéral de la propriété intellectuelle	SECA	Association suisse des Investisseurs en Capital et de Financement
L-QIF	Limited Qualified Investor Fund (Fonds réservé aux investisseurs qualifiés)	SECO	Secrétariat d'État aux affaires économiques
LEFin	Loi sur les établissements financiers	swiTT	Association suisse du transfert de technologie
		TIC	Technologies de l'information et de la communication

Résumé

En 2023 et pour la treizième année consécutive, l'Indice mondial de l'innovation a désigné la Suisse comme étant l'économie la plus innovante du monde. Selon l'indice, le pays excelle à transformer les investissements dans l'innovation (intrants) en résultats de l'innovation (extrants), notamment dans le domaine des brevets. La Suisse a conscience de la nécessité impérieuse de protéger, gérer et commercialiser activement la propriété intellectuelle pour stimuler la croissance économique. Cela inclut l'accès au financement pour les entreprises innovantes, les entrepreneurs et les jeunes pousses qui produisent ces innovations.

De nos jours, la plupart des start-up, des entreprises en phase de démarrage et des jeunes pousses suisses obtiennent les fonds nécessaires à la mise en œuvre de leur innovation par le biais du capital-investissement (private equity), notamment auprès de sociétés de capital-risque (venture capital). Les fonds de capital-risque investissent dans des entreprises innovantes prometteuses en échange d'une participation au capital. Outre le capital-risque, on constate une montée en popularité des instruments de financement par emprunt, notamment des prêts d'amorçage-investissement (venture debt). Ces derniers ne jouent toutefois encore qu'un rôle mineur en Suisse.

Plusieurs programmes financés par des fonds publics aident également les petites et moyennes entreprises (PME) et les jeunes pousses à mettre en œuvre leurs idées innovantes. En font partie le programme d'accompagnement de start-up géré par Innosuisse, l'agence suisse pour l'encouragement de l'innovation, le programme de recherche assistée dans la littérature brevets proposé par l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI) ainsi que venturelab, un ensemble de programmes de formation offerts par l'IFJ (Institut pour jeunes entrepreneurs).

Les programmes d'investissement et d'aide au financement public portent principalement sur les segments de haute technologie, tels que les sciences de la vie et les industries médicales, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et les technologies propres. La propriété intellectuelle joue un rôle essentiel dans les investissements dans ces domaines respectifs, que ce soit par l'intermédiaire – principalement – du capital-risque, des prêts d'amorçage-investissement ou de programmes financés par l'État. Si toutes les formes d'actifs incorporels contribuent à ces investissements et collaborations, les brevets et les logiciels sortent du lot. Ces actifs contribuent de façon substantielle à la prise de décision en matière d'investissement, mais ne servent généralement pas à eux seuls de garantie.

Le présent rapport recense plusieurs défis potentiels et mesures susceptibles d'améliorer l'accès au capital pour les entreprises, parmi lesquelles :

- augmenter le financement disponible pour les universités et les hautes écoles spécialisées pour les activités de dépôt de titres de propriété intellectuelle et leur commercialisation;
- renforcer les marchés suisses du capital-risque et des prêts d'amorçage-investissement, en particulier pour les cycles de financement ultérieurs;
- débattre de la création d'un fonds d'innovation suisse; et
- déployer des activités de sensibilisation, de formation et d'éducation à la propriété intellectuelle en général et aux questions de financement, s'adressant également aux investisseurs.

Des mesures ciblées dans ces domaines pourraient élargir l'accès au financement pour les innovateurs suisses et donner un coup de pouce à l'écosystème des jeunes pousses en Suisse.

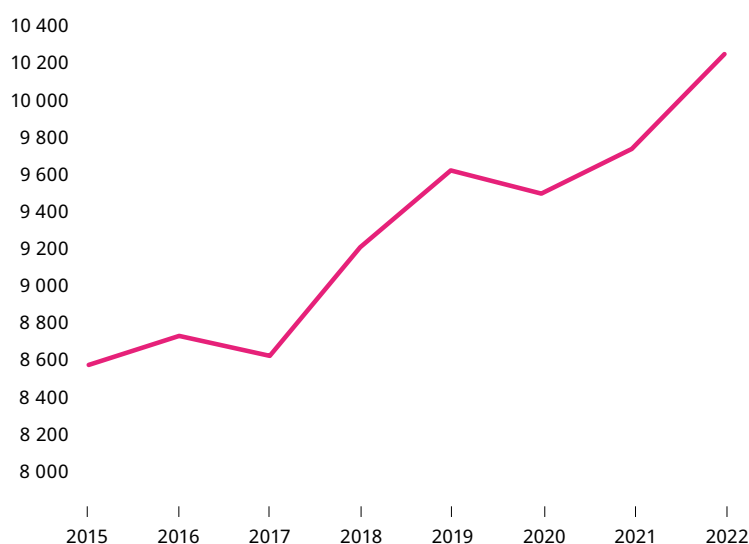
Le présent rapport rend compte du parcours de la Suisse en matière de financement, des initiatives mises en place et des défis rencontrés, ainsi que des prochaines étapes pour améliorer l'accès au financement aux fins de commercialiser les innovations suisses.

Le parcours de la Suisse

Introduction

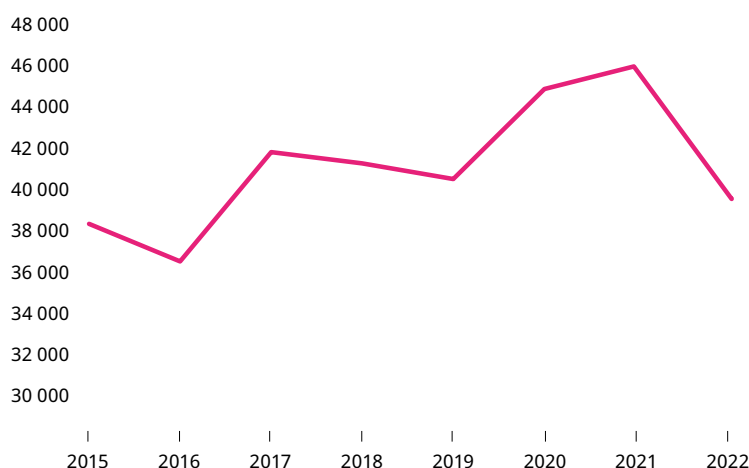
Depuis 13 ans, la Suisse occupe la première place au classement des économies les plus innovantes de l'Indice mondial de l'innovation¹. Le pays excelle à transformer les intrants de l'innovation en extrants de l'innovation, tels que les brevets et les logiciels. La performance de la Suisse tient, entre autres, à sa capacité à transformer efficacement les investissements dans l'innovation en résultats. Ces dernières années, les demandes de brevet et d'enregistrement de marques déposées par des résidents n'ont pratiquement jamais cessé de croître (voir les figures 1 et 2).

Figure 1 Demandes de brevet émanant de résidents



Source : OMPI, Statistiques de propriété intellectuelle par pays

Figure 2 Demandes d'enregistrement de marques émanant de résidents (sur la base du nombre total de classes indiquées dans les demandes)



Source : OMPI, Statistiques de propriété intellectuelle par pays

Outre les demandes de brevet et d'enregistrement de marques, la croissance du capital investi dans les jeunes pousses locales, qui s'est accélérée ces dernières années, est un autre indicateur de tendance. De nouveaux fonds de capital-risque continuent de voir le jour en Suisse à un rythme soutenu, 55 fonds étant actuellement ouverts sur le marché suisse². Les secteurs de la technologie financière (fintech), des technologies de l'information et de la communication (TIC), des technologies propres et de la santé sont à l'origine d'une grande partie de la croissance. En 2022, plus de 2 milliards de francs suisses ont été investis dans des start-up dans le domaine des TIC et de la fintech, le secteur des TIC connaissant une croissance de plus de 70% et dépassant pour la première fois le milliard de francs suisses. Les entreprises spécialisées dans la technologie financière ont vu leurs investissements augmenter de 17,4%, tandis que le nombre de cycles de financement pour les jeunes pousses dans le domaine des TIC diminuait de 8,8%. Les technologies propres ont connu une année faste, les investissements ayant presque quadruplé pour atteindre 826,9 millions de francs suisses, avec une augmentation du nombre de cycles de financement de 32,3%. En revanche, le secteur des biotechnologies a marqué le pas, accusant une baisse de 47,4% des investissements et de 48,6% du nombre de cycles de financement. Les jeunes entreprises du secteur des technologies médicales, quant à elles, ont nettement progressé, tant en termes du nombre de cycles (82,6%) que du capital investi (10,6%).

Au total, selon les derniers chiffres, 3969 millions de francs suisses ont été investis dans des jeunes pousses suisses, dans le cadre de 383 cycles de financement en 2022³. Ces dernières années, la croissance du volume d'investissement et du nombre de cycles d'investissement dans les jeunes pousses a été constante, avec une augmentation du nombre de cycles de financement de 7,9% et une hausse significative du montant total investi de 29,7% en 2022. Malgré le contexte difficile lié à des facteurs comme l'inflation et les problèmes au niveau de la chaîne d'approvisionnement mondiale, les jeunes pousses suisses ont fait preuve de résilience, avec des évolutions positives et une multiplication des lancements de fonds de capital-risque.

Il semblerait toutefois qu'il y ait une marge d'amélioration. Les petites et moyennes entreprises (PME) génèrent plus de deux tiers des emplois et représentent 99% des entreprises en Suisse⁴. Ces entreprises peuvent être confrontées à des défis lors de leur création et lorsqu'elles cherchent à obtenir des crédits⁵. Le financement classique par l'emprunt, essentiellement fourni par les banques commerciales, est la principale forme de financement externe des PME suisses⁶. Cependant, de nombreuses entreprises ne font pas la demande bien qu'elles aient besoin d'avoir accès au capital⁷. Selon une étude, quatre entreprises sur cinq qui ont renoncé à solliciter un financement bancaire ont indiqué qu'elles s'inquiétaient des exigences en matière de garanties ou de sûretés⁸. Un certain nombre de mesures publiques ont été prises pour traiter cette question, mais elles ne portent pas spécifiquement sur l'existence ou la qualité de la propriété intellectuelle d'une entreprise⁹.

Dans l'ensemble, les programmes de soutien locaux reflètent la philosophie de la Suisse selon laquelle l'intervention de l'État devrait être limitée aux cas où une défaillance du marché ou du système peut être clairement documentée. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, comme l'a montré une analyse récente, relativement peu de mesures de soutien administrées par l'État ont ainsi été mises en œuvre pour améliorer l'utilisation de la propriété intellectuelle dans l'écosystème de l'innovation – mais les mesures mises en place sont généralement de grande qualité¹⁰.

Le présent rapport examine le rôle que joue la propriété intellectuelle pour faciliter l'accès au financement des entreprises suisses. Ses conclusions s'appuient principalement sur deux éléments : une analyse documentaire ciblée et des entretiens avec des experts. Ces experts apportent un éclairage sur différents segments de l'écosystème suisse du financement de la propriété intellectuelle, notamment des représentants du capital-investissement, du capital-risque, des organismes publics soutenant les entreprises et des cabinets d'avocats. Un groupe consultatif chargé de piloter le projet a également encadré les contributions. La liste des personnes interrogées figure en annexe.

Cadre juridique et réglementaire local

La Suisse est dotée d'un cadre juridique et réglementaire solide apte à soutenir le financement des entreprises innovantes. Un certain nombre de lois concernent le financement en fonds propres, en particulier la constitution et la gestion de fonds de capital-risque¹¹ :

- loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) du 23 juin 2006 et ses ordonnances d'application;
- ordonnance sur les placements collectifs de capitaux du 22 novembre 2006 (OPCC) et ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) du 27 août 2014;
- loi sur les services financiers (LSFin) du 15 juin 2018 et son ordonnance d'application, ordonnance sur les services financiers du 6 novembre 2019 (OSFin);
- loi sur les établissements financiers (LEFin) du 15 juin 2018 et ses ordonnances d'application;
- ordonnance sur les établissements financiers (OEFin) du 6 novembre 2019; et
- ordonnance de la FINMA du 4 novembre 2020.

La société suisse en commandite pour les placements collectifs est l'un des quatre principaux véhicules utilisés pour créer la structure juridique d'une société de capital-risque. Les autres sont les sociétés suisses d'investissement non réglementées, les véhicules offshore souvent structurés comme des fonds spécialisés luxembourgeois ou des clubs d'investissement¹².

Créée en 2007, la société suisse en commandite fait face à une forte concurrence de la part des véhicules offshore. Cela est dû en partie à l'absence de délivrance de passeports pour les gestionnaires de fonds de placement suisses, qui limite l'accès au marché de l'Union européenne (et les exemptions correspondantes en matière de placements privés). En conséquence, les sociétés suisses en commandite "ont tendance à se limiter aux investisseurs locaux et à se concentrer sur des niches locales"¹³.

Les clubs d'investissement bénéficient d'exemptions de la LPCC, qui définit la surveillance par la FINMA et les exigences légales, contractuelles, statutaires et réglementaires auxquelles les gestionnaires de fortune et les intermédiaires financiers doivent se conformer. Ils sont cependant également soumis à des limitations, par exemple en ce qui concerne le nombre maximum de membres.

Une nouvelle loi est en cours d'élaboration pour la création d'un fonds réservé aux investisseurs qualifiés (Limited Qualified Investor Fund – L-QIF). Le projet de loi correspondant a été adopté le 17 décembre 2021. Un L-QIF ne nécessitera pas l'approbation réglementaire de la FINMA et pourra donc être lancé plus rapidement et à moindre coût. Levrat et Müller écrivent à ce sujet : "Les autorités suisses s'attendent également à ce que les L-QIF rendent la Suisse plus attractive et compétitive pour la constitution et la domiciliation de fonds. Compte tenu de sa souplesse du point de vue réglementaire, un L-QIF peut devenir un véhicule approprié pour divers placements, en particulier les solutions de capital-risque"¹⁴.

Limited Qualified Investor Fund (L-QIF)

En Suisse, les fonds doivent être approuvés et sont soumis aux restrictions de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Introduite en 2022, la nouvelle structure Limited Qualified Investor Fund (L-QIF) adopte une approche différente. Elle ne nécessite pas d'autorisation de la FINMA, ce qui accélère le processus de lancement d'un fonds. Les fonds L-QIF ne peuvent être proposés que par des organismes supervisés par la FINMA et les investisseurs doivent être qualifiés pour y participer¹⁵.

En ce qui concerne le financement par l'emprunt, un rapport récemment rédigé pour le compte du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)¹⁶ conclut que les actifs de propriété intellectuelle peuvent en principe servir de cautionnement pour le financement par l'emprunt, mais que des incertitudes juridiques peuvent constituer un obstacle à leur utilisation. Toutefois, ces

incertitudes juridiques semblent être un obstacle beaucoup moins important que les problèmes liés à l'évaluation et aux marchés illiquides de la propriété intellectuelle.

Organismes locaux soutenant l'accès au financement des entreprises suisses innovantes

En Suisse, d'après les entretiens et les documents recueillis, les entreprises dépendent de plusieurs acteurs publics et privés pour obtenir un financement. Sur la base de ces données, bon nombre de ces organismes intègrent la propriété intellectuelle dans leur analyse menant à la prise de décisions de financement. Cela est particulièrement vrai dans les secteurs de haute technologie tels que les sciences de la vie, les produits pharmaceutiques, les TIC et les technologies propres¹⁷. Dans ces domaines, la propriété intellectuelle est un élément central de l'évaluation de l'entreprise. Toutefois, ces droits ne constituent pas la seule ou la principale base de financement. Cette section donne un aperçu non exhaustif des acteurs publics et privés qui participent à l'écosystème suisse qui fournit un financement ou un soutien dans ce domaine aux entreprises innovantes.

Banques cantonales

Les banques cantonales suisses sont des banques commerciales aux mains de l'État, traditionnellement situées dans chacun des cantons suisses. Fondées pour la plupart au XIX^e et au début du XX^e siècle, ces banques représentent plus d'un tiers du marché bancaire helvétique en termes de dépôts de clients nationaux¹⁸. La plupart des banques cantonales bénéficient d'une garantie de l'État qui rend chaque canton responsable du passif de sa banque cantonale.

La Banque cantonale de Zurich et ses offres de fonds de démarrage

Plus grande banque cantonale de Suisse, la Banque cantonale de Zurich est devenue un partenaire bancaire important pour les jeunes pousses du pays. Elle a élaboré des offres de services financiers couvrant les premières phases de développement d'une entreprise, de la phase de démarrage à la phase d'expansion et aux phases de croissance ultérieures. Dès qu'une entreprise atteint le seuil de rentabilité et génère un flux de trésorerie positif, la banque met ses prêts traditionnels à sa disposition.

Dans les premières phases de développement d'une entreprise, la banque agit en tant qu'investisseur en fonds propres. Elle propose des volumes de placement allant de 200 000 à 1 000 000 de francs suisses pendant la phase de démarrage et de 800 000 à 1 500 000 francs suisses pour les phases d'expansion. La banque propose également des prêts convertibles, pouvant être convertis par la banque en titres de participation (actions), principalement lorsque certaines étapes sont franchies, telles que de nouveaux cycles de financement. Pour les entreprises en phase de croissance, la banque dispose également d'un fonds dédié, selon les témoignages recueillis lors des entretiens. La banque intervient généralement en qualité de co-investisseur, ce qui signifie qu'elle fait partie du groupe d'investisseurs (privés) qui participent aux différents cycles de financement.

À ce jour, la banque a investi un volume total de 180 millions de francs suisses dans plus de 250 jeunes pousses¹⁹. La Banque cantonale de Zurich intègre la propriété intellectuelle dans ses décisions de financement, en particulier pour estimer la valeur d'une entreprise dans le cadre d'un apport de fonds propres²⁰.

Innosuisse

Innosuisse est la principale agence suisse pour l'innovation. Sa mission est d'encourager l'innovation à vocation scientifique dans l'intérêt de l'économie et de la société en Suisse. Elle "accélère le transfert de connaissances de la recherche à l'industrie et aide les innovations et les jeunes pousses à faire leur entrée sur le marché"²¹. L'agence soutient des projets dont le potentiel commercial est inexploité et qui ne pourraient être mis en œuvre sans financement public. L'offre comprend des programmes de soutien tels que des chèques pour la réalisation d'études préliminaires ou le financement de consortiums avec des établissements de recherche et des entreprises partenaires. Innosuisse propose également des formations et des conseils aux start-up²².

Start-up Coaching est un programme phare d'Innosuisse. Il s'adresse aux jeunes entreprises de haute technologie et comprend trois volets distincts : Initial Coaching (phase de démarrage), Core Coaching (phase de développement) et Scale-up Coaching (phase d'expansion). Pour bénéficier de ces programmes, les jeunes entreprises doivent présenter une idée commerciale innovante, fondée sur le savoir, qui présente un important potentiel commercial et que la propriété intellectuelle peut contribuer à défendre. Les entreprises doivent également convaincre Innosuisse qu'elles sont en mesure de mettre en œuvre leurs idées de manière évolutive.

Les entreprises sélectionnées reçoivent un bon leur permettant d'utiliser les services et les conseils dispensés par les coachs accrédités. Les entreprises ont le choix entre quelque 190 coachs, parmi lesquels des entrepreneurs chevronnés ou des collègues entrepreneurs, ainsi que des spécialistes dans des domaines tels que la finance, le droit ou la propriété intellectuelle. Au moins 32 d'entre eux sont des spécialistes de la propriété intellectuelle, mettant en évidence l'importance qu'Innosuisse accorde au développement de ces portefeuilles. Pendant la période de soutien, l'entreprise fait appel à un coach principal qui l'aide à poser des jalons pour atteindre ses objectifs. D'autres coachs peuvent être sollicités pour apporter une expertise spécifique. Dans une configuration typique, on pourra avoir un coach principal, un coach en investissement et en finance, et un coach en propriété intellectuelle. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des types de programmes d'accompagnement disponibles.

Tableau 1 Programmes d'accompagnement proposés par Innosuisse

Type	Activités	Valeur maximale (CHF)	Durée
Initial coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser le modèle d'affaires - Élaborer un plan d'action en termes de viabilité commerciale - Évaluer le stade de développement de l'entreprise 	10 000	12 mois
Core coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Affiner la stratégie - Structurer l'organisation - Accéder au marché en bénéficiant de conseils d'experts en matière de propriété intellectuelle, de planification financière, d'aspects juridiques ou de collecte de fonds 	50 000	36 mois
Scale-up coaching	<ul style="list-style-type: none"> - Passer en revue et mettre en œuvre la stratégie commerciale - Mettre en place des processus évolutifs - Activités de réseautage, de financement et d'internationalisation 	75 000	24 mois

Source : Innosuisse²³

Après avoir franchi les étapes du programme d'accompagnement de start-up, les entreprises participantes peuvent demander un certificat Innosuisse. Le processus de certification exige des entreprises qu'elles démontrent qu'elles sont prêtes pour une croissance durable, en s'appuyant sur une analyse prenant en compte à la fois les questions de propriété intellectuelle et les aspects financiers. Le certificat constitue une preuve supplémentaire de la valeur et de la fiabilité de l'entreprise pour les investisseurs.

Le programme accompagne environ 500 start-up²⁴. L'encadré qui met un coup de projecteur sur Planted donne un exemple de jeune pousse soutenue par Innosuisse et met en avant l'importance de la propriété intellectuelle pour l'entreprise.

Coup de projecteur sur Planted

Planted est une entreprise d'alimentation à base de plantes qui propose une variété de produits, notamment des hamburgers, des saucisses et des boulettes de viande, qui s'adressent à la fois aux végétariens et aux mangeurs de viande. L'entreprise de technologie alimentaire a été fondée en 2019 en tant que spin-off de l'École polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) et n'a pas tardé à susciter l'intérêt des investisseurs et à obtenir d'importants financements. Elle a également reçu un accompagnement dans le cadre du programme Innosuisse; selon les témoignages recueillis lors des entretiens, la propriété intellectuelle a joué un rôle important dans l'obtention de fonds. La jeune pousse emploie aujourd'hui plus de 65 personnes dans la recherche, l'ingénierie et le développement de produits et fabrique tous ses produits à Kempthal, en Suisse²⁵. Parmi ses succès internationaux, Planted s'est classée première au TOP 100 Swiss Startup Awards en 2021²⁶.

Planted s'approvisionne en ingrédients de haute qualité et utilise un mélange exclusif de protéines d'origine végétale pour créer des produits qui reproduisent fidèlement le goût et la texture des produits carnés traditionnels. La start-up s'engage également fermement en faveur de la durabilité, ce qui l'a aidée à se différencier des autres entreprises produisant des aliments d'origine végétale. L'accent mis sur la création d'un système de production en circuit fermé permet de réduire les déchets et l'impact sur l'environnement.

Si l'accent mis par Planted sur le goût, la texture, l'innovation et la durabilité l'a aidée à créer une marque forte et à fidéliser sa clientèle, sa propriété intellectuelle lui a permis de conserver un avantage concurrentiel sur le marché en protégeant systématiquement ses innovations en matière de produits. La propriété intellectuelle a toujours été et reste une priorité absolue. Planted est consciente que les investisseurs potentiels veulent savoir si une start-up possède des droits de propriété intellectuelle et considèrent les innovations protégées comme un atout important. L'entreprise a donc mis au point une stratégie de protection de la propriété intellectuelle adaptée à ses besoins. Lorsque cela est possible et conforme à la stratégie, Planted demande la protection par brevet de ses inventions. Dans le passé, l'entreprise a déposé des demandes de brevet pour son processus de production, son mélange exclusif de protéines d'origine végétale et ses formulations uniques. Les secrets d'affaires sont utilisés pour que les détails du processus de production restent secrets. La stratégie de protection de la propriété intellectuelle comprend également la marque Planted, qui distingue l'entreprise de ses concurrentes²⁷.

Lors d'un cycle de financement de série B, la start-up suisse a levé 70 millions de francs suisses sous la direction de L Catterton, une société mondiale de capital-investissement dans le secteur des biens de consommation soutenue par LVMH, le groupe de Bernard Arnault²⁸. Planted prévoit d'utiliser ce capital supplémentaire pour lancer une nouvelle gamme de produits appelée Whole Cuts, qui comprendra notamment un blanc de poulet à base de plantes, poursuivre son expansion internationale et accroître sa capacité de production.

Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI)

L'IPI est chargé d'examiner, d'octroyer et d'administrer les titres de propriété industrielle (brevets, marques et dessins et modèles). Il collabore avec les organismes publics, les associations professionnelles et les entreprises pour faire respecter les indications de provenance suisses aux niveaux national et international. L'IPI surveille également les organisations de gestion collective dans le domaine du droit d'auteur et renseigne de diverses manières les particuliers et les entreprises sur les droits de propriété intellectuelle.

L'IPI propose aux entreprises plusieurs services liés à la propriété intellectuelle, qui peuvent également être utiles au financement par la propriété intellectuelle. Le pilier central de ces services est la recherche assistée dans la littérature brevets, qui donne un premier aperçu de l'état de la technique (recherche d'antériorités) du secteur technologique visé. Ce service permet aux PME de bénéficier pendant quatre heures des services d'un expert dans les locaux de l'IPI à Berne et ce à des tarifs subventionnés. La recherche assistée dans la littérature brevets constitue en outre une base idéale pour une analyse contextuelle assistée de brevets. Ces deux programmes sont aussi proposés en collaboration avec Innosuisse. En outre, on trouvera des informations sur le portail PME (qui présente également des témoignages de PME qui ont recours à la propriété intellectuelle, y compris à des fins financières), une liste de contrôle pour élaborer une stratégie de protection et une liste de contrôle pour les contrats de licence. L'IPI propose par ailleurs des formations aux start-up et entrepreneurs en matière de gestion et de stratégie de la propriété intellectuelle.

Autres acteurs participant à l'écosystème

D'autres acteurs de l'écosystème de l'innovation méritent d'être mentionnés. Bien que peu nombreux, ils ont un rôle bien précis à jouer. Ce sont notamment des cabinets d'avocats privés spécialisés, qui proposent des services de conseil ou un savoir-faire particulier pour soutenir les entreprises dans leur recherche de financement. Certains de ces cabinets se dédient à la mobilisation de capitaux au moyen de prêts d'amorçage-investissement²⁹. Il n'existe cependant pas de chiffres disponibles concernant le nombre exact de ce type de cabinets privés.

swiTT

L'Association suisse pour le transfert de technologie (SwiTT) est le réseau de bureaux de transfert de technologie des universités suisses. Elle soutient également les transactions dans le domaine de la propriété intellectuelle en mettant à disposition une base de données (swiTTlist), où les universités peuvent publier des annonces concernant les possibilités de licences d'exploitation de brevets. Entre 2005 et le 1^{er} mars 2023, la base de données a répertorié 134 possibilités de licences, le nombre d'annonces ayant particulièrement augmenté ces dernières années. Les universités et les établissements de recherche suisses transforment activement leurs travaux en propriété intellectuelle et en entreprises. Au cours de la dernière décennie, ces institutions ont produit en moyenne plus de 315 demandes de brevet, 219 contrats de licence, et ont donné naissance à 88 start-up par an.

Venturelab

Au sein de l'IFJ, basé à Saint-Gall, Venturelab est spécialisé dans la formation des jeunes entreprises et son portefeuille d'offres dans ce domaine comprend :

- Venture Briefings, une série de discours-programmes pour les futurs entrepreneurs;
- Venture Challenge, une formation axée sur une mission donnée pour les start-up en phase de démarrage; et
- Modules de formation Start-up Training pour la création d'entreprise et la stratégie de croissance, organisés pour le compte d'Innosuisse.

Venturelab est un acteur influent sur le marché suisse, ayant accompagné plus de 1000 jeunes pousses et encadré plus de 50 000 personnes qui ont suivi ses programmes³⁰. Plus de 90% des start-up suisses ont reçu le soutien de Venturelab³¹.

Coup de projecteur sur Doodle

Doodle offre une plateforme en ligne de planification et de coordination de réunions qui permet aux utilisateurs de planifier facilement des réunions et des événements. Fondée en 2007, elle est devenue l'un des outils de planification les plus populaires du marché. L'entreprise a reçu le soutien de Venturelab et le certificat Innosuisse (anciennement dénommé label CTI Startup), qui atteste du soutien et des conseils reçus en matière de financement par la propriété intellectuelle dans le cadre du programme d'accompagnement de start-up (décrit ci-dessus)³². En 2008,

Doodle comptait plusieurs investisseurs intéressés et choisit finalement la Innovationsstiftung (Fondation pour l'innovation) de la Banque cantonale de Schwyz et Creathor Ventures comme partenaires d'investissement, aboutissant à la transformation de l'entreprise en Doodle AG. En 2010, trois ans seulement après sa création, Doodle atteignait son seuil de rentabilité et, peu après avoir dépassé les 10 millions d'utilisateurs mensuels, le groupe de médias suisse Tamedia devenait actionnaire minoritaire. En 2014, Tamedia acquérait une participation majoritaire dans Doodle alors que la base d'utilisateurs doublait pour atteindre 20 millions. En 2018, Doodle annonçait avoir atteint le cap des 30 millions d'utilisateurs³³.

Utilisation de la propriété intellectuelle dans le financement par emprunt

En Suisse, le financement par emprunt se présente sous différentes formes, notamment les prêts d'amorçage-investissement et les prêts classiques consentis par les banques commerciales.

Le financement par emprunt sous la forme de prêts d'amorçage-investissement joue un rôle limité mais croissant pour les jeunes pousses en Suisse. Une étude de Birrer *et al.* qualifie ce type de financement de phénomène relativement nouveau³⁴. En Suisse, la plupart des prêts d'amorçage-investissement sont délivrés par des sociétés étrangères, ce qui souligne l'existence d'un marché réduit, naissant et en phase de croissance³⁵. Étant donné que ces prêts sont souvent organisés sous forme de billets convertibles, qui accordent au détenteur du billet la possibilité de le convertir en actions à un prix prédéterminé, le prêteur peut forcer la conversion si l'entreprise n'atteint pas ses objectifs ou n'effectue pas les remboursements en temps voulu. Cela peut avoir des répercussions importantes tant pour l'entreprise que pour ses actionnaires, la conversion pouvant intervenir à un prix nettement inférieur à la valeur de l'entreprise. Il ressort des entretiens avec les experts que la propriété intellectuelle joue un rôle dans le contexte des prêts d'amorçage-investissement. Elle peut, dans certains cas, être utilisée comme cautionnement. Sinon, les prêteurs exigent parfois un engagement de non-nantissement sur la propriété intellectuelle. Cela empêche l'entreprise de grever ses actifs de propriété intellectuelle jusqu'à ce que la dette soit remboursée.

En revanche, la propriété intellectuelle est rarement utilisée comme cautionnement pour les prêts accordés par les prêteurs commerciaux suisses. Ce type de prêt dépend largement de la capacité des entreprises à rembourser leurs dettes principalement grâce à leurs flux de trésorerie, générés par exemple par leur activité opérationnelle. Compte tenu de sa capacité à procurer un avantage concurrentiel, la propriété intellectuelle peut parfois influencer les évaluations respectives des banques. Ce type de financement n'est toutefois disponible que lorsqu'une entreprise réalise un chiffre d'affaires et, dans l'idéal, atteint le seuil de rentabilité³⁶. Pour ces accords de prêt, ce sont généralement les comptes débiteurs de l'entreprise, plutôt que ses actifs de propriété intellectuelle, qui sont utilisés comme garantie.

La propriété intellectuelle d'une entreprise peut servir à rehausser la garantie, mais cela reste un phénomène rare en Suisse. Les experts interrogés étaient d'avis que les efforts et les coûts associés à l'acquisition et à la cession des actifs de propriété intellectuelle étaient trop élevés pour justifier une utilisation à plus grande échelle à ce stade. Toutefois, même si elle n'est pas utilisée directement comme garantie, la propriété intellectuelle renforce la confiance dans les perspectives de l'entreprise³⁷.

En conclusion, le financement par emprunt ne devient une option que dans les phases ultérieures du cycle de vie d'une entreprise, par exemple lorsqu'elle est dans une phase d'expansion commerciale, à l'image d'une chaîne de restaurants qui ouvre une nouvelle succursale ou d'une entreprise établie qui prévoit de développer de nouveaux actifs de propriété intellectuelle. Malheureusement, de nombreuses jeunes pousses, en particulier dans le domaine des sciences de la vie, mettront peut-être des années avant de générer de tels flux de trésorerie.

Utilisation de la propriété intellectuelle dans le financement en fonds propres

De nombreuses entreprises suisses ont recours au financement par capitaux propres pour soutenir leur croissance, en particulier au capital-risque. Les informations recueillies lors des entretiens indiquent qu'un portefeuille de propriété intellectuelle robuste, notamment lorsqu'il est renforcé par des brevets solides, peut jouer un rôle déterminant. Pour les investisseurs en capital-risque, la propriété intellectuelle permet d'ouvrir des portes. Sans ces droits, les investisseurs hésitent à s'engager auprès de jeunes pousses³⁸. Une stratégie solide en matière de propriété intellectuelle et clairement alignée sur les plans d'affaires est jugée essentielle dans les cycles de financement post-amorçage. La propriété intellectuelle indique aux investisseurs et aux prêteurs potentiels qu'une entreprise attache une grande importance à ses actifs incorporels et qu'elle peut faire valoir les atouts de ses actifs intellectuels. En Suisse, Innosuisse est considérée comme un interlocuteur important, qui aide les entreprises à élaborer des stratégies de propriété intellectuelle propices aux investissements³⁹.

Les entretiens avec les experts ont fait ressortir le rôle essentiel des brevets en Suisse, notamment pour les entreprises opérant dans les secteurs des sciences de la vie, des technologies propres et du matériel informatique. Les marques tiennent une place moins importante, car de nombreuses entreprises en quête de capitaux n'ont pas encore d'image de marque reconnaissable. Les marques peuvent cependant contribuer positivement à l'évaluation d'une entreprise. Pour les sociétés de logiciels, le droit d'auteur et la mesure dans laquelle une entreprise utilise des logiciels libres peuvent être déterminants pour l'analyse. D'autres types de propriété intellectuelle, à l'instar des secrets d'affaires, peuvent être importants lorsque les entreprises cherchent à obtenir un financement, mais ils ne sont généralement pas au centre du processus décisionnel.

Cautionnements et fonds garantis par l'État

La Suisse compte trois coopératives régionales de garantie de prêts destinées à faciliter l'accès des PME au crédit. Ces coopératives garantissent les prêts aux entreprises jusqu'à 1 million de francs suisses, en assurant jusqu'à 65% du risque de perte associé⁴⁰. Les garanties sont accordées en fonction des perspectives de succès de l'entreprise. Si la propriété intellectuelle n'entre pas directement en ligne de compte dans les discussions sur le financement, elle pourrait attester du potentiel de croissance d'une entreprise.

Autres formes de financement par la propriété intellectuelle

Des données empiriques, tirées des entretiens, suggèrent l'apparition de nouveaux types de financement par la propriété intellectuelle dans certains cas en Suisse. Une toute nouvelle forme de financement mentionnée par les personnes interrogées consiste à acheter les redevances de la propriété intellectuelle (plutôt que les actifs eux-mêmes), c'est-à-dire "le paiement anticipé d'espèces par un investisseur en échange de la totalité ou d'une partie des droits de recevoir des redevances futures de la part des preneurs de licence"⁴¹. Les assurances en matière de propriété intellectuelle, un segment de marché naissant mais en devenir, sont des produits de niche généralement fournis par des assureurs au Royaume-Uni. L'Institut fédéral de la propriété intellectuelle peut vous renseigner sur l'existence et la pertinence de ces nouvelles formes de financement par la propriété intellectuelle, et il existe des possibilités de collaboration entre les acteurs locaux suisses et les fournisseurs étrangers de ces services.

Le rôle de l'évaluation de la propriété intellectuelle

Toutes les personnes interrogées dans le cadre du présent rapport ont reconnu que l'évaluation de la propriété intellectuelle était essentielle pour obtenir un financement. La majeure partie des investisseurs n'utilisent cependant pas de méthodes d'évaluation visant à attribuer une valeur monétaire aux actifs de propriété intellectuelle, mais adoptent plutôt une approche qualitative. La manière dont les bailleurs de fonds et les investisseurs abordent la question de l'évaluation de la propriété intellectuelle est très variée, certains recourant à des listes de contrôle, d'autres procédant à une étude plus poussée. On relèvera que la propriété

intellectuelle est rarement évaluée de manière isolée. Ces actifs sont plutôt analysés dans le cadre du processus global de diligence raisonnable de l'entreprise, en tant que facteur contribuant à la valeur de l'entreprise.

En raison de la complexité de l'évaluation, les bailleurs de fonds des entreprises suisses, qu'ils fournissent des fonds propres ou accordent des prêts, font souvent appel à des prestataires de services spécialisés et à des cabinets d'avocats pour évaluer les actifs de propriété intellectuelle. Dans certaines transactions, il est nécessaire de faire intervenir des experts possédant des compétences technologiques précises, en particulier dans le secteur des sciences de la vie. L'évaluation des entreprises en phase de démarrage est généralement rudimentaire et qualitative, celle des entreprises plus matures étant plus exhaustive. En effet, les montants et le temps consacrés à la diligence raisonnable tendent à augmenter avec la taille du cycle de financement.

Les investisseurs et les entreprises en quête de services d'évaluation doivent souvent se tourner vers l'étranger, faisant généralement appel à des prestataires au Royaume-Uni, en Allemagne et aux États-Unis d'Amérique, comme cela a été mentionné dans les entretiens. Le manque de sociétés spécialisées n'a toutefois pas été jugé problématique car "l'industrie opère à l'échelle mondiale et il serait difficile pour la Suisse de disposer de toute l'expertise à domicile, compte tenu de la taille du marché"⁴². Une évaluation des brevets respectifs, comprenant une analyse détaillée de la liberté d'exploitation des brevets, peut facilement atteindre des montants à six chiffres en francs suisses⁴³.

La mesure dans laquelle les bailleurs de fonds s'appuient sur une évaluation externe approfondie de la propriété intellectuelle réalisée par des prestataires de services externes varie. Le financement des start-up étant généralement assuré par plusieurs investisseurs en même temps et pour les mêmes cycles d'investissement, certains petits co-investisseurs semblent s'en remettre au jugement des investisseurs de référence plus importants⁴⁴.

Le soutien professionnel reçu des bureaux de transfert de technologie de l'EPFZ et des universités renforce la confiance dans la qualité de la propriété intellectuelle de l'entreprise. Selon les experts interrogés, de nombreuses entreprises suisses en quête de financement sont des spin-offs d'universités, une caractéristique unique du marché local⁴⁵.

Défis et domaines d'action potentiels du financement adossé à des titres de propriété intellectuelle dans le pays

Bien qu'il existe un climat d'investissement sain en Suisse, de nombreuses entreprises éprouvent encore des difficultés à obtenir les capitaux dont elles ont besoin pour se développer et survivre, comme décrit ci-dessous.

Fonds universitaires visant à protéger la propriété intellectuelle

De nombreuses entreprises sont issues des universités suisses. Certaines personnes interrogées ont fait remarquer que l'écosystème suisse pourrait bénéficier d'un soutien financier supplémentaire à ces établissements, afin de couvrir le coût de la délivrance et du maintien des brevets. Obtenir un financement peut être particulièrement difficile pour les petites universités et celles qui sollicitent une protection internationale.

Renforcement des marchés suisses du capital-risque et des prêts d'amorçage-investissement, en particulier pour les cycles de financement ultérieurs

Certains experts interrogés ont invité à se pencher sur les moyens d'améliorer les marchés suisses du capital-risque dans leur ensemble, notant avant tout que les fournisseurs de capital-risque suisses sont aptes à soutenir les phases de démarrage initiales. Toutefois, s'agissant des cycles de financement ultérieurs, ce sont les fonds américains en particulier qui prennent le relais⁴⁶. Il a également été observé que le financement par emprunt n'est pas un domaine d'activité des organismes de financement suisses, ce qui pourrait être un désavantage pour les jeunes pousses du pays. On s'attend à ce que l'introduction du Limited Qualified Investor Fund (L-QIF) stimule le développement du marché local des start-up suisses.

Débats autour de la création d'un fonds d'innovation suisse

Certains de nos interlocuteurs ont suggéré de créer un fonds d'innovation suisse afin d'améliorer les conditions-cadres et de combler le déficit de financement en capital-risque dans les phases ultérieures. Le sujet a également été abordé récemment dans les médias helvétiques⁴⁷. Un tel fonds pourrait constituer, selon certains de nos interlocuteurs, un véhicule utile pour surmonter les obstacles au financement dans les phases ultérieures.

Aux dernières nouvelles, la proposition d'un fonds public d'innovation en faveur des start-up a échoué au Conseil fédéral. Une décision sur le sujet devrait cependant intervenir en temps utile⁴⁸. Le débat actuel dans les médias met en évidence les défis que pose la création d'un tel fonds en Suisse, où la philosophie dominante est que des preuves substantielles de défaillance du marché sont nécessaires pour justifier l'intervention de l'État. Il est permis de penser que l'évolution de la situation dans d'autres pays pourrait jouer en faveur de la création de ce fonds, lequel pourrait intégrer des éléments de soutien et de financement de la propriété intellectuelle⁴⁹.

Maintien d'une activité continue en matière de sensibilisation et de formation

La sensibilisation et la formation ont toujours été et demeurent des points d'ancrage pour favoriser une bonne utilisation de la propriété intellectuelle, y compris pour utiliser les actifs de propriété intellectuelle à des fins de financement. Les efforts déployés ciblent notamment les futurs entrepreneurs encore à l'université, les jeunes pousses et d'autres entreprises. Les investisseurs doivent également être bien informés sur la propriété intellectuelle. En substance, il convient de maintenir en permanence le niveau de sensibilisation et de formation à la propriété intellectuelle, car il faut faire face à l'arrivée continue de nouvelles générations d'entrepreneurs et d'investisseurs.

Conclusion

Le système suisse de soutien au financement par la propriété intellectuelle continue d'évoluer, sous l'impulsion de la demande du marché. Jusqu'à présent, les acteurs interrogés dans le cadre du présent rapport ont jugé peu utile de mettre spécifiquement l'accent sur de nouvelles mesures de soutien visant uniquement le financement par la propriété intellectuelle. Ils préconisent plutôt de continuer d'améliorer le portefeuille général de services de soutien à la propriété intellectuelle – qui couvre les questions de propriété intellectuelle de manière intégrée.

En 2020, ces services de soutien ont fait l'objet d'un examen systématique⁵⁰. L'évaluation ayant été globalement positive et la confiance dans les forces du marché ne se démentant pas, seules quelques adaptations ont été nécessaires. Parmi elles, la création par l'IPI de listes de contrôle pour l'octroi de licences et l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle pour les PME, qui décrivent des exemples antérieurs importants pour le financement et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. En outre, la nouvelle loi sur les fonds L-QIF suscite des attentes positives considérables, car elle devrait stimuler l'activité d'investissement en capital-risque au niveau local. Le débat autour du fonds public d'innovation est davantage une question de fond qui s'inscrit clairement dans une perspective de politique industrielle.

Annexe : liste des experts ayant contribué à l'étude

Secteur bancaire

Nom	Position	Société ou affiliation
Patrick Hug	Responsable clientèle commerciale	Banque cantonale de Zurich
Oliver Huggenberger	Responsable adjoint du financement des start-up	Banque cantonale de Zurich

Secteur public

Nom	Position	Société ou affiliation
Dominique Gruhl-Bégin	Cheffe de la Division Start-up et innovateurs de la prochaine génération	InnoSuisse
Dannie Jost	Responsable scientifique, Division du financement des projets et programmes	InnoSuisse
Martina Looser	Directrice adjointe	Fonds de technologie (Swiss Clean Technology Fund)
Daniel Schwander	Directeur général	BG OST-SÜD Bürgschaftsgenossenschaft für KMU (coopérative de cautionnement pour les PME)

Sociétés de capital-investissement

Nom	Position	Société ou affiliation
Markus Hosang	Commandité/Associé ordinaire	BioMedPartners
Jean-Philippe Tripet	Fondateur/Président	aravis

Sociétés soutenant les jeunes pousses et les PME

Nom	Position	Société ou affiliation
Christian Bückle	Associé	BV4
Christian Ebner	Conseil en brevets	Rentsch Partner AG
Adrian Fischbacher	Conseil en brevets	Rentsch Partner AG
Pascal Honold	Partenaire	Wenger Vieli AG
Bernhard Hostettler	Directeur général	IPROMA
Karim Maizar	Partenaire	Kellerhals Carrard
Christoph Saam	PDG, Conseil en brevets suisses et européens	P&TS Intellectual Property

Universités et établissements de recherche

Nom	Position	Société ou affiliation
Silvio Bonaccio	Responsable d'ETH Transfer	ETH Transfer
Wolfgang Henggeler	Directeur général adjoint	Unitectra

Notes de fin

- 1 Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) (2023), *Indice mondial de l'innovation 2023: L'innovation dans un climat d'incertitude*. Genève: OMPI. DOI 10.34667/tind.48220.
- 2 Startupticker.ch et Swiss Private Equity & Corporate Finance Association (SECA) (2023), *Swiss Venture Capital Report 2023*, page 33.
- 3 *Swiss Venture Capital Report 2023*, page 7.
- 4 Statistique structurelle des entreprises (STATENT) établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS), <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/politique-pme-faits-et-chiffres/chiffres-sur-les-pme/entreprises-et-emplois.html>.
- 5 OMPI (2022), *Indice mondial de l'innovation 2022 - Suisse*, www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_2000_2022/ch.pdf; Rychener, M. et Bergmann, H. (2022), *L'avenir du financement des PME*. Livre blanc publié par SIX en coopération avec KMU-HSG.
- 6 Portail PME du SECO. Chiffres sur les PME : sources des fonds, <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/politique-pme-faits-et-chiffres/chiffres-sur-les-pme/sources-de-fonds.html/>.
- 7 Dietrich, A., Wernli, R. et Berchtold, N. (2021), *Studie zur Finanzierung der KMU in der Schweiz 2021*: Haute école de Lucerne – Économie. Centre de compétence pour les services financiers Zoug IFZ; Rychener, M. et Bergmann, H. (2022), *L'avenir du financement des PME*. Livre blanc publié par SIX en coopération avec KMU-HSG.
- 8 Ibid.
- 9 Par exemple, les programmes de l'État se portent garants de crédits pouvant s'élever jusqu'à 1 million de francs suisses. <https://www.kmu.admin.ch/kmu/fr/home/savoir-pratique/finances/financement/aides-publiques-pour-financement/cautionnement.html>.
- 10 Dudenbostel, T. et Radauer, A. (2021), *IP-Unterstützungsdienstleistungen für KMU in der Schweiz* (Services de soutien à la propriété intellectuelle pour les PME en Suisse), www.ige.ch/fileadmin/user_upload/dienstleistungen/publikationen_institut/Schlussbericht_Technopolis_2021-01.pdf [en allemand, condensé disponible en anglais].
- 11 Levrat, J. et Müller, V. (2022), *The Venture Capital Law Review: Switzerland*, <https://thelawreviews.co.uk/title/the-venture-capital-law-review/switzerland> [consulté le 5 mars 2023].
- 12 Ibid.
- 13 Ibid.
- 14 Ibid.
- 15 Il s'agit notamment d'intermédiaires réglementés, de certaines compagnies d'assurance, d'organismes publics, de particuliers très fortunés et de certains autres investisseurs. Voir l'article 10, alinéa 3 de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC).
- 16 Rieder, S. et al. (2021), *Analyse d'impact de la réglementation ayant pour objectif de fournir les bases d'une éventuelle révision du droit des sûretés mobilières en Suisse*, page 67f, www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Regulierung/regulierungsfolgenabschaetzung/vertiefte-rfa/mobiliarssicherungsrecht_2021/rfa_mobiliarssicherungsrecht.html [consulté le 10 mars 2023].
- 17 Sur la base des entretiens réalisés.
- 18 Hauptbank für Schweizerinnen und Schweizer [en allemand] www.kantonalbank.ch/de-CH/Kantonalbanken/Portrait/Hauptbank.
- 19 Banque cantonale de Zurich. Financement des jeunes entreprises, www.zkb.ch/en/lps/start-up-financing.html.
- 20 Sur la base des entretiens réalisés.
- 21 Innosuisse. Mission, <https://www.innosuisse.ch/inno/fr/home/a-propos/mission.html>.
- 22 Innosuisse. Get Started, www.innosuisse.ch/dam/inno/en/dokumente/ueberuns/Angebotsflyer/innosuisse-angebotsuebersicht.pdf.download.pdf/Innosuisse_Angbotsuebersicht_EN.pdf.
- 23 Innosuisse. Start-Up Coaching, <https://www.innosuisse.ch/inno/fr/home/accompagnement-de-start-up/startup-coaching.html>.
- 24 Innosuisse. Faits et chiffres, <https://2022.discover-innosuisse.ch/fr/facts-and-figures#startup>.
- 25 Startupticket.ch. (1^{er} sept. 2022), *Planted Closes CHF 70 million Series B Financing Round*, www.startupticker.ch/en/news/planted-closes-chf-70-million-series-b-financing-round.
- 26 Mitchell, I. (8 sept. 2021), *Planted Foods Wins the Top Prize at the TOP 100 Swiss Startup Award 2021*. Top 100 Swiss Startups, www.top100startups.swiss/Planted-Foods-wins-the-top-prize-at-the-TOP-100-Swiss-Startup-Award-2021.
- 27 Heib, A. (4 mai 2022), *La stratégie du succès : comment une start-up suisse protège ses inventions*. IPI, www.ige.ch/fr/blog/blog-article/mit-strategie-zum-erfolg-wie-ein-schweizer-startup-seine-erfindungen-schuetzt.
- 28 Startupticket.ch. (1^{er} sept. 2022), *Planted Closes CHF 70 million Series B Financing Round*. www.startupticker.ch/en/news/planted-closes-chf-70-million-series-b-financing-round.
- 29 Wemger Vieli Ltd. Venture Debt as Financing Instrument for Start-ups: What Founders Need to Know in a Nutshell, <https://www.wengervieli.ch/getattachment/00477091-f43e-4d98-887a-f1c391cf984b/Venture-Debt-as-a-Financing-Instrument-for-Startups-What-Founders-Need-to-Know-in-a-Nutshell.aspx> [consulté le 18 avril 2022].
- 30 Venturelab. About, www.venturelab.swiss/about.
- 31 Ibid.
- 32 Venturelab. Doodle AG, www.venturelab.swiss/Doodle.
- 33 Lux, T. (10 déc. 2018), *Comment Doodle est devenu l'outil de planification privé de 30 millions d'utilisateurs* (en allemand). OMR, <https://omr.com/de/daily/doodle-tamedia>.
- 34 Birrer, T., Bauer, M. et Amrein, S. (2019), *Unternehmensfinanzierung mit Private Debt in der Schweiz*. Haute école de Lucerne, <https://hub.hslu.ch/retailbanking/wp-content/uploads/sites/7/2019/06/Unternehmensfinanzierung-mit-Private-Debt-in-der-Schweiz-2.pdf>.
- 35 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 36 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 37 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 38 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 39 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 40 SECO. Le cautionnement pour les PME, www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Standortfoerderung/KMU-Politik/Buergschaften_fuer_KMU.html.
- 41 Par exemple, Ocean Tomo, <https://oceantomo.com/services/royalty-securitizations>.

- 42 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 43 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 44 Sur la base des entretiens avec les experts.
- 45 Il est difficile d'estimer précisément la part de jeunes pousses universitaires par rapport au nombre total de jeunes entreprises. Si l'on prend les chiffres du dernier rapport swiTT pour la période allant de 2011 à 2020 (nombre agrégé de start-up: 759) et qu'on les compare au nombre de jeunes pousses suisses figurant sur la liste globale (1342), on obtient une part de 57%.
- 46 Voir également, par exemple, Schöchli, H. (26 janvier 2023), *Schweizer Jungfirmen erhielten 2022 total 4 Milliarden Franken Risikokapital – braucht es trotzdem einen Staatsfonds?* Neue Zürcher Zeitung, www.nzz.ch/wirtschaft/schweizer-jungfirmen-erhielten-2022-total-4-milliarden-franken-risikokapital-braucht-es-trotzdem-einen-staatsfonds-ld.1723090.
- 47 Par exemple, *ibid.*; Schöchli, H. (2022), *Der Markt wird es nicht richten*; voir également Levrat, J. et Müller, V. (7 sept. 2022), *The Venture Capital Law Review: Switzerland*. The Law Reviews, <https://thelawreviews.co.uk/title/the-venture-capital-law-review/switzerland> [consulté le 5 mars 2023].
- 48 Vogt, R. (12 janvier 2023), *Doch noch keine bundesrätliche Hilfe für Startups*. Inside IT, www.inside-it.ch/doch-noch-keine-bundesraetliche-hilfe-fuer-startups-20230112.
- 49 Mattmann, M. et al. (23 juin 2022), *Un fonds d'innovation public pour la Suisse? La Vie économique*, <https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2022/06/un-fonds-dinnovation-public-pour-la-suisse/>.
- 50 Dudenbostel, T. et Radauer, A. (2021), *IP-Unterstützungsdienstleistungen für KMU in der Schweiz*, www.ige.ch/fileadmin/user_upload/dienstleistungen/publikationen_institut/Schlussbericht_Technopolis_2021-01.pdf [condensé du rapport disponible en anglais].

